

**COMPTE RENDU DEFINITIF DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020**

C.M. 20.07

Date de convocation : 18 septembre 2020
Date d'affichage : 18 septembre 2020
Compte-rendu succinct : 29 septembre 2020

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 28
Votants : 35

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE – MME VERTENEUILLE - M. BEKKOUCHE - MME DENIS - M. FOURNIER - MME NEMO – M. VILLALBA-MOLERO - MME EUDE – M. AUMARD - MME SIMONOT - MM. MORENCY - AHOUANSOU – MME BRUNET - M. GUEGUEN - MME JACQUEMART - M. PROST - MME LINDAYE - MM. OLIVEIRA - EUDE - MME SOLTY – M. CORNAND – MME LAMRI – M. MOHAMED -MME GARULT – M. LEBON – MM. MENDY – CARVALHO - MME KLEIN-POUCHOL.

ETAIENT REPRESENTES : MME MONDIERE (POUVOIR M. AUMARD) – MME MAZZOLENI (POUVOIR M. FOURNIER) – MME OUBOUYA (POUVOIR MME SIMONOT) – M. MARTINVILLE (POUVOIR MME VERTENEUILLE) - MME BAKIR (POUVOIR M. BEKKOUCHE) – MME PHIENBOUPHA (POUVOIR M. CARVALHO) – M. MASSEIX (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL)

SECRETAIRE : M. FOURNIER

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

- APPROBATION DES COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DES 26 JUIN ET 3 JUILLET 2020.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 20-06-11 - REDEVANCE POUR OCCUPATION ET OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC CANALISATIONS GAZ.
- 20-06-12 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2020
- 20-06-13 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2020
- 20-06-14 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PROFIT DE L'UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL – VAL DE MARNE POUR SA COMPOSANTE L'ECOLE SUPERIEURE DU PROFESSORAT DE L'EDUCATION DE L'ACADEMIE DE CRETEIL
- 20-07-15 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LOCATION ENTRE LA VILLE DE TORCY ET HABITAT 77 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE-ET-MARNE
- 20-07-16 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TORCY ET L'ASSOCIATION U.C.P.A. – MAI 2020 A MARS 2021
- 20-07-17 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES AU PROFIT DU CENTRE DE FORMATION D'ANIMATEURS ET DE GESTIONNAIRES
- 20-06-18 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2020
- 20-06-19 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2020
- 20-08-20 – REFORME DE MATERIELS
- 20-08-21 – REFORME DE VEHICULES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

20-07-01 – REVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la révision des statuts de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne.

20-07-02 - ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES DIMANCHES POUR LESQUELS UNE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL EST ACCORDEE POUR L'ANNEE 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter la liste des dimanches où le repos peut être supprimé comme suit :

- dimanche 5 décembre 2021
- dimanche 12 décembre 2021
- dimanche 19 décembre 2021
- dimanche 26 décembre 2021

20-07-03 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « ID77 ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Madame KLEIN-POUCHOL ne prend pas part au vote), désigne M. Ouassini BEKKOUCHE, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

20-07-04 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EPAMARNE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Madame KLEIN-POUCHOL ne prend pas part au vote), désigne comme représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration d'Epamarne.

Titulaire

M. Gérard EUDE

Suppléant

M. Eric MORENCY

20-07-05 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA MAISON INTERCOMMUNALE DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI (M2IE).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Madame KLEIN-POUCHOL ne prend pas part au vote), désigne Madame Henriette LINDAYE comme représentante de la commune au sein de la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi.

20-07-06 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur modifié du Conseil Municipal.

20-07-07 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ONG ACTED VISANT A LA RECONSTRUCTION DE BEYROUTH DEVASTEE PAR LA DOUBLE EXPLOSION DU 4 AOUT 2020 - REHABILITATION DE L'HOPITAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 1 000 € à l'ONG ACTED visant à réhabiliter un service médical de l'hôpital de Karantina, par la fourniture d'équipements et de matériel essentiels et par le soutien éventuel aux frais de fonctionnement pour permettre la reprise de ce service.

DIRECTION DE L'ENFANCE ET PERISCOLAIRE

20-07-08 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement de fonctionnement des temps périscolaires et extrascolaires.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

20-07-09 - DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTION ATTRIBUEES AU MAIRE, AUX ADJOINTS AU MAIRE, AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer au Maire une indemnité de fonction d'un montant égal à **88,16** % de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction publique territoriale,
- d'attribuer aux Adjointes au Maire une indemnité de fonction d'un montant égal à **20,98** % de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction publique territoriale,
- d'attribuer aux Conseillers Municipaux Délégués une indemnité de fonction d'un montant égal à **11,31** % de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction publique territoriale,
- d'attribuer aux Conseillers Municipaux une indemnité de fonction d'un montant égal à **2,52** % de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction publique territoriale,

20-07-10 - FIXATION DES MAJORATIONS DES INDEMNITES DE FONCTIONS ATTRIBUEES AU MAIRE, AUX ADJOINTS AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

- les indemnités réellement octroyées au Maire, aux Adjointes au Maire et aux Conseillers Municipaux délégués soient majorées au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, selon le calcul suivant :

$$\frac{\text{Taux maximal de la strate supérieure} \times \text{Taux réellement voté}}{\text{Taux maximal de la strate initiale}}$$

- les indemnités réellement octroyées au Maire, aux Adjointes au Maire et aux Conseillers Municipaux délégués soient majorées de 20 % au titre de la qualité de Chef lieu d'arrondissement.

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES

20-07-11 - BUDGET VILLE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 selon le tableau annexé et équilibré ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
011 – nature 6288	- 320 440 €		Modification de l'imputation d'une partie des dépenses pour l'indemnisation des commerces de l'Arche Guédon en investissement
023	+ 320 440 €		Ajustement correspondant de l'autofinancement prévisionnel
011 – nature 614	- 1 000 €		Ajustement de dépenses
65 – nature 6574	+ 1 000 €		Subvention au collectif de Beyrouth
Total	0 €	0 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
041 – nature 2031	+ 1 000 000 €		Correction d'une nature erronée pour une prévision de dépense d'ordre
041 – nature 28135	- 1 000 000 €		
021		+ 320 440 €	Ajustement correspondant de l'autofinancement prévisionnel
21 – nature 2138	+ 320 440 €		Affectation finale des dépenses d'indemnisation des commerces de l'Arche Guédon
Total :	+ 320 440 €	+ 320 440 €	

DIRECTION DE L'URBANISME

20-07-12 - CESSION A MADAME FORTUIT D'UN LOGEMENT ET D'UN GARAGE SIS 2 ALLEE SERPENTINE, DES LOTS 2 ET 102 DE LA COPROPRIÉTÉ DÉNOMMÉE « LA BEAUME » RÉFÉRENCÉE AB 264-265-266-267-268.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la cession de l'appartement sis 2 allée Serpentine et de son emplacement de stationnement à Madame FORTUIT Emmanuelle et autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

20-07-13 - PROTOCOLE DE TRANSFERT DE LA BOULANGERIE AUDELIA DE L'ARCHE GUEDON LOT N°8 DE LA COPROPRIÉTÉ DU PASSAGE DE LA MOGOTTE VERS LA COQUE COMMERCIALE N°2 ILOT 1 DE LA RESIDENCE CLOS DE L'ARCHE DE CFH

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer le projet de protocole de transfert de la boulangerie Audelia de l'Arche Guédon lot n°8 de la copropriété du passage de la Mogotte vers la coque commerciale n°2 îlot 1 de la résidence Clos de l'Arche de CFH, prévoyant une indemnité de transfert de 158 000€.

20-07-14 - PROTOCOLE D'INDEMNISATION D'ÉVICTION DE L'ÉPICERIE L'ARCHE TROPICALE DE L'ARCHE GUEDON LOT N°4 DE LA COPROPRIÉTÉ DU PASSAGE DE LA MOGOTTE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer le projet de protocole d'indemnisation de l'éviction de l'épicerie Arche Tropicale de l'Arche Guédon lot n°4 de la copropriété du passage de la Mogotte, prévoyant une indemnité d'éviction de 84 340 €,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25 le vingt-cinq septembre deux mille vingt.

Le Maire
Guillaume LE LAY-FELZINE

